



# CONCOURS D'ÉCRITURE

**Article 1** La maison des jeunes et de la culture de Sens organise un concours d'écriture dans le cadre du projet délires de lire, plaisirs d'écrire ayant pour thème « les images bavardent » proposé pour l'année scolaire 2014/2015.

**Article 2** Le concours est ouvert à toutes classes ou groupes souhaitant y participer. Une fiche d'inscription devra être remplie pour valider la participation. Le formulaire est disponible sur le site [www.delires-de-lire.com](http://www.delires-de-lire.com) et/ou sur demande à la MJC.

**Article 3** Les productions seront examinées et classées selon des critères définis par les membres du jury. Ce jury est composé de quatre personnes, indépendantes de la MJC, ayant des compétences reconnues en matière de littérature et d'écriture.

**Article 4** Les participants s'inscriront dans la catégorie correspondant à leur tranche d'âge, à savoir :

- 5-7ans
- 8-10 ans
- Collèges et lycées

**Article 5** Dès leur inscription, les participants se verront remettre trois\* images correspondant à leur tranche d'âge. Ces images choisies dans un souci de diversité, tant du point de vue artistique que thématique, serviront d'amorce à l'écriture.

**Article 6** La forme du texte est laissée au choix des participants : court récit, description, lettres, dialogues, poème, chanson... Seule la longueur du texte est imposée : de 10 lignes minimum à 60 lignes maximum, dactylographiées (Times new roman, police 12). Il devra être correctement orthographié et transmis à la MJC dans les délais prévus, à savoir au plus tard le 31 mars 2015, pour être pris en compte (n'hésitez pas à nous les envoyer plus tôt☺). Tout texte parvenant à la MJC après ce délai ne sera pas examiné par le jury.


Les textes devront être retournés à la MJC de Sens ou à l'adresse : [delire-de-lire@mjc-sens.com](mailto:delire-de-lire@mjc-sens.com)  
Des productions artistiques autour de ces textes seront les bienvenus. Comme chaque année, les textes et les illustrations seront présentés lors de l'exposition délires de lire au mois de mai 2015.

**Article 7** Afin de ne pas trop compliquer la tâche des membres du jury, ne seront acceptés que 5 textes, au plus, par classe. À charge pour l'enseignant de déterminer quelles productions, il souhaite voir participer au concours.

**Article 8** À l'issue des délibérations qui auront lieu courant avril 2015, le jury procédera au choix d'un seul texte gagnant par tranche d'âge. Un prix sera remis alors à la classe dont fait partie l'auteur du texte retenu, plusieurs prix sont possibles en fonction de la tranche d'âge : impression des textes gagnants (pour toute la classe gagnante), places de cinéma (collèges et lycées) ou place pour le Chapiparc (primaire)).

**Article 9** Sauf avis contraire de leurs auteurs, tous les textes produits pour le concours pourront être mis en ligne sur le site du projet délires de lire : [www.delires-de-lire.com](http://www.delires-de-lire.com), présenter lors de l'exposition « délires de lire » à la MJC et éventuellement à la médiathèque Jean-Christophe Rufin de Sens.

\* les sources des images ne seront communiquées qu'à la fin du concours. Merci de ne pas diffuser ces images.

 Je vous invite à regarder le projet délire de lire dans son ensemble notamment ce qui concerne les activités et les outils proposés autour des deux projets (prix littéraire et concours d'écriture). En effet, vous pouvez bénéficier d'ateliers autour de l'image, que ce soit la fabrication de livres animés ou la découverte de l'image cinématographique, avec des professionnels et cela gratuitement dans la limite des places disponibles. N'hésitez pas à me contacter.